

**QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DE LA COMMISSAIRE  
DÉSIGNÉE**

**Ekaterina ZAHARIEVA**

**Startups, recherche et innovation**

**1. Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle**

*Quels sont les aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle qui sont particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelle sera votre contribution à la mise en œuvre des orientations politiques de la Commission? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension de genre et tenir compte de la dimension hommes-femmes dans tous les domaines d'action de votre portefeuille? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension jeunesse?*

*Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent pas jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?*

*Quels sont les aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle qui sont particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge?*

C'est pour moi un grand honneur d'être candidate au poste de membre de la Commission européenne, présidée par M<sup>me</sup> von der Leyen. Au début de mon parcours professionnel, j'ai travaillé sans relâche à l'adhésion de mon pays, la Bulgarie, à l'Union européenne. Depuis que nous sommes entrés dans l'Union, j'ai toujours essayé de contribuer à une famille européenne forte et unie qui occupe la place qu'elle mérite dans le monde. Ayant vécu une partie de mon enfance sous un régime totalitaire, je connais très bien le prix des valeurs qui sous-tendent notre démocratie européenne et je les défendrai toujours.

Après l'obtention de mon diplôme de droit, j'ai travaillé deux ans en tant qu'avocate avant de rejoindre l'administration bulgare, où j'ai travaillé près de sept ans en tant que conseillère juridique et directrice au ministère de l'environnement et de l'eau. Je suis ensuite entrée en politique et j'ai occupé successivement, sur une période de 15 années, les postes de vice-ministre du développement régional, puis de cheffe de cabinet et de secrétaire générale du président de la République. En tant que vice-ministre du développement régional, j'ai également dirigé la politique régionale et de cohésion.

J'ai par la suite été vice-première ministre chargée de la politique économique et ministre du développement régional et des travaux publics, ministre de la justice et, enfin, vice-première ministre chargée de la réforme judiciaire et ministre des affaires étrangères de la Bulgarie. En 2018, la Bulgarie a assuré la présidence du Conseil de l'Union européenne et, en tant que ministre des affaires étrangères, j'ai présidé le Conseil des affaires générales et j'ai participé à des réunions avec le Parlement européen. Cela m'a permis d'acquérir une précieuse expérience de l'examen de dossiers importants dans une perspective européenne plus large et de la promotion de l'intérêt général européen.

En tant que secrétaire générale et ministre, j'ai eu la responsabilité politique et de gestion de grandes structures administratives. Il s'agit d'un atout important car, si ma désignation est confirmée, j'exercerai un contrôle politique pour deux grandes directions générales (la DG Recherche et innovation et le Centre commun de recherche).

Ma récente fonction de députée au Parlement bulgare me confère également une compréhension approfondie des travaux parlementaires. Cela m'aidera à coopérer étroitement avec le Parlement européen.

Je suis convaincue que cette vaste expérience administrative et politique au plus haut niveau me donnera tous les moyens de mener à bien mes tâches à venir en tant que commissaire européenne.

*Quelle sera votre contribution à la mise en œuvre des orientations politiques de la Commission?*

La prospérité et la compétitivité durables sont au cœur des orientations politiques de la présidente von der Leyen, avec l'ambition de placer la recherche et l'innovation au cœur de l'économie européenne. Le récent rapport de Mario Draghi sur la compétitivité de l'UE offre à la fois une analyse très utile des lacunes actuelles de la politique de l'UE en matière de recherche et d'innovation et un programme de réformes.

Il existe une forte dynamique pour la politique européenne de recherche et d'innovation. Ma lettre de mission expose plus en détail divers éléments de réforme et j'ai l'intention de les mettre pleinement en œuvre. L'une des principales priorités sera l'élaboration du prochain programme-cadre pour la recherche et l'innovation. Je m'emploierai à augmenter nos dépenses de recherche, conformément aux orientations politiques. Je chercherai également à simplifier et à cibler davantage le programme-cadre là où il compte et présente la plus grande valeur ajoutée européenne, en prenant en considération les recommandations du rapport Draghi. Je suis également prête à jouer un rôle essentiel dans cette ambition, en stimulant le progrès scientifique et technologique de l'UE, de la recherche fondamentale à l'innovation appliquée. La recherche et l'innovation doivent devenir un élément de plus en plus important de notre avantage concurrentiel dans l'économie mondiale d'aujourd'hui.

*Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension de genre et tenir compte de la dimension hommes-femmes dans tous les domaines d'action de votre portefeuille?*

L'intégration de la dimension de genre et la prise en compte de la dimension hommes-femmes dans la R&I sera une priorité essentielle de mon mandat. Il ne s'agit pas seulement d'un impératif moral, mais aussi d'une nécessité pour tirer parti de tous les talents. J'ai personnellement une expérience avérée, en tant que ministre, dans la promotion des femmes à des postes de haut niveau au sein des ministères dont j'ai eu la charge.

Je serai en mesure de m'appuyer sur les progrès accomplis jusqu'à présent, en particulier dans le cadre de l'espace européen de la recherche et de la mise en œuvre des plans en faveur de l'égalité hommes-femmes dans le cadre d'Horizon Europe. Toutefois, il subsiste un écart important entre les hommes et les femmes dans les domaines de la recherche, de l'innovation et, en particulier, des start-up. Je contribuerai donc à la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes pour l'après-2025, et plus particulièrement aux efforts de lutte contre la violence fondée sur le genre. Nous nous emploierons à intégrer davantage les dimensions de genre dans les projets financés et assurerons un suivi efficace des progrès, en veillant à ce qu'il n'y ait pas de recul. Je soutiendrai également la recherche sur l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment sur les recoupements avec d'autres catégories sociales. Enfin, je veillerai également à ce qu'une dimension de genre soit incluse dans la stratégie de l'UE en faveur des start-up et des entreprises en expansion, en déployant tous les instruments disponibles pour soutenir les femmes innovatrices.

Je veillerai également à l'équilibre hommes-femmes au sein de mon équipe.

*Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension jeunesse?*

Le soutien à la jeunesse est une priorité essentielle de la politique de R&I et sera une priorité importante de mon mandat, si ma désignation est confirmée. J'organiserai des dialogues annuels sur la politique en faveur de la jeunesse, qui seront lancés au cours des 100 premiers jours de mon mandat, afin d'entendre les besoins des jeunes citoyens, et en particulier des jeunes chercheurs.

Dans le cadre de l'espace européen de la recherche (EER), je m'engage à renforcer la composante «jeunesse» afin d'améliorer la mobilité, l'évolution de carrière et les conditions d'emploi des chercheurs, en particulier ceux en début de carrière. Le futur acte législatif sur l'EER et la plateforme des talents de l'EER constitueront des éléments particulièrement importants dans ce contexte. Parallèlement, j'ai aussi l'intention de continuer à soutenir les jeunes chercheurs dans toute l'Europe au moyen de divers programmes, par exemple les actions Marie Skłodowska-Curie pour l'enseignement doctoral et la formation postdoctorale, le concours européen des jeunes scientifiques (EUCYS) et l'initiative «EU TalentOn», qui invite les scientifiques âgés de 21 à 35 ans à apporter des idées innovantes sur des questions critiques pour l'Union.

*Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent pas jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?*

Si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, je m'engage à continuer de respecter sans faillir les devoirs d'indépendance, de transparence, d'impartialité et de disponibilité prévus à l'article 17, paragraphe 3, du traité sur l'Union européenne et à l'article 245 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Je respecterai pleinement la lettre et l'esprit du traité, en particulier l'obligation d'agir dans l'intérêt européen et sans recevoir d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucune autre institution, organe ou organisme. Je respecterai le code de conduite des membres de la Commission européenne et ses dispositions sur les conflits d'intérêts. Ma déclaration d'intérêts est complète et accessible au public; comme lors du mandat précédent, je l'actualiserai sans délai si des modifications devaient y être apportées.

## **2. Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen**

*Pouvez-vous vous engager à informer dûment le Parlement de vos actions et de celles de vos services? À quels égards considérez-vous devoir rendre des comptes au Parlement?*

*Dans quelle mesure êtes-vous prête à vous impliquer auprès du Parlement et quels engagements spécifiques êtes-vous prête à prendre en ce qui concerne votre présence tant en commission qu'en séance plénière ainsi qu'en ce qui concerne la transparence, la coopération et la prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prête à informer le Parlement en temps utile et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?*

En raison de mon expérience en tant que députée au Parlement bulgare et en tant que ministre, j'estime que l'étroite coopération entre le Parlement européen et la Commission européenne est cruciale. Au cours de mes quatre mandats ministériels successifs en Bulgarie, j'ai toujours tenu le parlement national étroitement informé de mes initiatives et considéré ses membres comme des partenaires essentiels pour l'élaboration des politiques. Je m'engage sans réserve à informer dûment et régulièrement le Parlement européen de mes actions et de celles de mes services.

Je travaillerai conformément aux principes directeurs qui permettent une véritable coopération interinstitutionnelle et un système de prise de décision efficace et légitime au niveau de l'UE, parmi lesquels l'ouverture, la confiance mutuelle, l'efficacité et des échanges d'informations réguliers. Je souscris pleinement aux orientations politiques et aux lettres de mission de la présidente élue, qui illustrent pleinement ces principes, et à l'intention de renforcer le partenariat spécial qui existe entre le Parlement européen et la Commission. Je ferai tout mon possible pour défendre ces principes et, ce faisant, je respecterai pleinement les dispositions de l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer» de 2016 et de l'accord-cadre.

Je m'engage à participer à tous les débats en plénière, réunions des commissions et trilogues pertinents. Je veillerai à ce que les commissions compétentes du Parlement européen soient associées à toute évolution majeure relevant de ma responsabilité et à garantir l'égalité de traitement entre le Parlement et le Conseil en tant que colégislateurs. En particulier, je veillerai à assurer la pleine transparence dans le flux régulier d'informations avec les présidents des commissions parlementaires pertinentes, à communiquer directement avec les membres des commissions et à me rendre disponible pour des réunions bilatérales. Je ferai également en sorte que les questions posées par des députés européens à la Commission dans les domaines relevant de ma responsabilité reçoivent une réponse rapide et précise. Je me présenterai devant le Parlement européen réuni en séance plénière et devant ses commissions chaque fois que je serai invitée à répondre à une question ou à réagir sur un point particulier.

Dans le cadre de l'engagement du prochain collège de mettre en œuvre, conjointement avec le Parlement européen, les orientations politiques, je travaillerai main dans la main avec le Parlement à chaque étape du débat sur les résolutions au titre de l'article 225 du TFUE, dans le plein respect des principes de proportionnalité, de subsidiarité et d'amélioration de la législation.

## Questions de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

*3. Comment concevez-vous votre portefeuille au-delà de votre lettre de mission, et quel héritage souhaiteriez-vous laisser? Quelles propositions législatives et autres initiatives proposeriez-vous au collège des commissaires d'adopter au cours des cinq prochaines années, en particulier au cours des 100 premiers jours? Comment veillerez-vous à ce que ces propositions, ainsi que la mise en œuvre de la législation en vigueur, renforcent la compétitivité européenne? Comptez-vous fonder ces propositions législatives sur des analyses d'impact spécifiques?*

Placer la recherche et l'innovation au cœur de l'économie européenne est un pilier des orientations politiques de la présidente élue. Le rapport Draghi et le rapport Letta ont tous deux fortement encouragé le renforcement significatif de la recherche, de l'innovation et des conditions de financement des start-up et des entreprises en expansion au niveau de l'UE. Ma vision pour le portefeuille R&I consiste à profiter de cet élan pour renforcer les dimensions de la recherche et de l'innovation. Les dépenses de recherche occuperont une place de choix dans le prochain cadre financier pluriannuel et dans le prochain programme-cadre, afin que nous puissions accélérer l'innovation et renforcer notre compétitivité.

Si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, je compte participer à la construction d'une véritable Union européenne de la recherche et de l'innovation, accueillant un certain nombre d'initiatives importantes au cours des cinq prochaines années.

S'agissant de la recherche fondamentale et appliquée, je m'emploierai à élargir le Conseil européen de la recherche et le Conseil européen de l'innovation au cours de la prochaine période budgétaire afin que leurs travaux portent davantage sur les priorités stratégiques, sur la recherche fondamentale d'avant-garde et l'innovation de rupture, ainsi que sur l'excellence scientifique. Je concentrerai mes efforts sur un nouvel acte législatif sur l'espace européen de la recherche favorisant la libre circulation des chercheurs, des connaissances scientifiques et des technologies. Cet acte législatif s'attaquera à la fragmentation de la recherche et rendra l'espace européen de la recherche plus attrayant, avec des priorités plus cohérentes en matière de recherche et d'innovation. Il soutiendra l'objectif consistant à investir 3 % du PIB dans la recherche et le développement, encouragera les réformes des systèmes nationaux de recherche et d'innovation et renforcera la coordination entre les États membres et l'UE. Il aura également pour objet le développement des compétences et les carrières dans la recherche en vue d'attirer et de retenir les talents, ainsi que la liberté de la recherche scientifique. Enfin, une stratégie européenne pour les infrastructures de recherche, portant sur l'accessibilité, la résilience et la sécurité de nos infrastructures, aura pour but de permettre aux chercheurs de tester et de développer leurs idées.

S'agissant de l'innovation, je proposerai une stratégie de l'UE en faveur des start-up et des entreprises en expansion et un acte législatif européen sur l'innovation afin de créer un environnement propice à la croissance de nos start-up. Ces initiatives viseront à réduire les obstacles juridiques et la charge administrative en instaurant un statut juridique pour les start-up et les entreprises innovantes à l'échelle de l'UE («28<sup>e</sup> régime»). J'ai l'intention d'élargir le Conseil européen de l'innovation afin de renforcer encore le soutien apporté aux start-up et aux entreprises en expansion dans des domaines stratégiques tels que les technologies quantiques, l'intelligence artificielle (IA), les biotechnologies, les matériaux avancés et l'espace. Celui-ci bénéficiera également de co-investissements privés. Le Fonds du Conseil européen de l'innovation mobilise déjà des montants considérables d'investissements privés en capital-risque. Toutefois, conformément aux conclusions du rapport Draghi, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour encourager le financement de l'innovation à fort potentiel de croissance et les investissements privés dans la recherche et l'innovation. Le réseau d'investisseurs de confiance jouera un rôle essentiel dans le développement de notre écosystème d'investisseurs en capital-risque et dans la mobilisation des investisseurs privés afin que ceux-ci co-investissent et aident nos meilleures entreprises à croître. Un groupe de travail consacré aux start-up sera créé au sein de la Commission au cours des premiers mois de mon mandat afin de coordonner les efforts dans ce domaine. J'organiserai également un nouveau forum européen pour les start-up et les entreprises en expansion au cours du premier semestre de 2025 afin de mobiliser les parties prenantes externes et les créateurs de start-up.

Je poursuivrai les travaux visant à coordonner la recherche, l'innovation industrielle et les investissements afin de répondre aux demandes technologiques et de réduire les dépendances stratégiques. Je présenterai une stratégie visant à accroître et à orienter l'utilisation de l'IA dans la science. Pour accélérer encore la transition écologique et numérique, j'élaborerai, en coopération avec les acteurs concernés, une stratégie européenne pour les sciences du vivant qui couvrira également les biotechnologies. Je proposerai aussi des actions ciblées pour les secteurs critiques et je présenterai un acte législatif relatif aux matériaux avancés, qui soutiendra la production et le

déploiement de matériaux avancés en Europe. Je proposerai également un plan d'action destiné à promouvoir les femmes dans le système de recherche, d'innovation et de start-up/entreprises en expansion.

Pour faire en sorte que ces initiatives renforcent la compétitivité de l'UE, je m'appuierai sur l'analyse proposée par le rapport Draghi. Je m'attacherai à combler le déficit d'investissement que celui-ci met en évidence et qui s'élève à plus de 120 milliards d'euros par an. Je défendrai l'objectif consistant à investir 3 % du PIB dans la recherche et le développement, en mobilisant des capitaux privés, y compris à l'aide de partenariats européens. Je travaillerai également à l'amélioration des méthodes de suivi, d'orientation et de coordination, afin de garantir des budgets et des réformes solides en matière de recherche et d'innovation au niveau national, notamment dans le cadre du Semestre européen. Cela pourrait être renforcé au moyen de l'acte législatif sur l'espace européen de la recherche. Enfin, je m'intéresserai de près à la commercialisation et au déploiement, en promouvant la valorisation des connaissances et la collaboration entre l'industrie et le monde universitaire.

Dans le cadre de mon travail, j'adopterai une approche inclusive et fondée sur des données probantes pour élaborer des politiques. Les propositions que je promouvrai suivront les principes applicables à l'amélioration de la réglementation. En outre, j'organiserai un dialogue sur la politique en faveur de la jeunesse au cours des 100 premiers jours de mon mandat.

*4. Qu'envisagez-vous pour l'espace européen de la recherche, le Conseil européen de la recherche, le Conseil européen de l'innovation (CEI), l'Institut européen d'innovation et de technologie et le Conseil européen pour la recherche sur l'intelligence artificielle, et en quoi seraient-ils liés au plan européen pour l'innovation?*

Si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, je m'attacherai à résoudre la fragmentation de l'espace européen de la recherche. Malgré les progrès réalisés au cours des quatre dernières années, il reste encore beaucoup à faire pour créer une véritable Union européenne de la recherche et de l'innovation. Si ma désignation est confirmée, je m'attarderai sur le fait que les investissements dans la recherche et le développement sont trop faibles et bien en deçà de l'objectif d'investissement de 3 % du PIB, et sur la coordination insuffisante des systèmes de recherche et d'innovation des États membres. J'entends agir en la matière par la voie de l'acte législatif sur l'espace européen de la recherche, qui proposera des normes minimales visant à améliorer les carrières et les conditions de travail dans la recherche. Cet acte législatif garantira la mobilité des talents en Europe, en respectant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, et encouragera les pratiques en matière de science ouverte. Conformément à la résolution du Parlement européen de janvier 2024, la liberté de la recherche scientifique sera un élément central de l'acte législatif sur l'EER.

L'acte législatif européen sur l'innovation, complémentaire à l'acte législatif sur l'espace européen de la recherche, contribuera à la simplification de notre cadre réglementaire, accélérera le déploiement de l'innovation, facilitera l'accès au capital-risque et soutiendra les essais des start-up et des entreprises en expansion, par exemple au moyen de «bacs à sable». Il soutiendra tous ceux qui sont prêts à devenir entrepreneurs et à se développer en Europe, quels que soient leurs secteurs d'activité ou les technologies qu'ils utilisent, ce en accordant une attention particulière aux femmes. Cet acte législatif, associé à la création d'une union de l'épargne et des investissements englobant l'union des marchés des capitaux et l'union bancaire, serait une initiative révolutionnaire pour l'Europe, permettant à nos innovations d'atteindre le marché à grande échelle et apportant de la valeur tant à l'économie qu'à la société. Il encouragera également l'utilisation d'outils innovants tels que les marchés publics de solutions innovantes. Il sera élaboré en synergie avec un 28<sup>e</sup> régime juridique à l'échelle de l'UE pour les entreprises innovantes.

Si ma désignation est confirmée, je compte élargir le Conseil européen de la recherche et le Conseil européen de l'innovation, qui ont prouvé leur valeur ajoutée. Grâce à son autonomie, que je m'engage à préserver, le Conseil européen de la recherche encourage la recherche fondamentale et la recherche exploratoire fondées sur l'excellence à relever les défis les plus urgents de l'humanité. En plus de consolider notre base scientifique, il nous faut renforcer et étendre l'innovation de rupture. Le Fonds du Conseil européen de l'innovation est déjà l'investisseur le plus actif en Europe dans les start-up deeptech, mobilisant plus de 4 euros pour chaque euro investi. Il ne faut toutefois pas en rester là: si ma désignation est confirmée, j'accorderai une place encore plus importante aux investissements à haut risque, des premiers stades de la recherche jusqu'à la démonstration et au déploiement sur le marché, en mettant l'accent sur les technologies stratégiques clés pour la compétitivité de l'UE. L'amélioration du financement et du soutien aux investissements dans les entreprises en expansion constituera l'une des priorités du Conseil européen de l'innovation réformé. J'examinerai les possibilités d'une coopération plus étroite et stratégique avec la Banque européenne d'investissement et je veillerai à maximiser les synergies de nos instruments respectifs.

L'Institut européen d'innovation et de technologie, avec ses communautés de la connaissance et de l'innovation qui réunissent universités, instituts de recherche et partenaires industriels, est l'un des instruments d'innovation d'Horizon Europe. Sur la base du triangle de la connaissance, il intègre l'éducation et la formation au mécanisme d'innovation, en veillant à ce que les étudiants faisant preuve d'un esprit d'entreprise, les chercheurs et les innovateurs puissent accéder au marché du travail et à ce que la main-d'œuvre actuelle puisse se perfectionner et se reconvertir en fonction des besoins de l'industrie dans les secteurs prioritaires. Il a également joué un rôle clé dans la mise en place de plusieurs académies des compétences, y compris celles créées par le règlement pour une industrie «zéro net».

Si ma désignation est confirmée, j'étudierai les moyens de rationaliser davantage sa mission, d'améliorer les synergies avec les autres instruments d'innovation, de renforcer la transparence et d'augmenter l'importance qu'il accorde à la valorisation des talents émergents et au développement des compétences entrepreneuriales. Ses travaux sur le développement des compétences peuvent permettre des synergies avec des initiatives telles que le diplôme européen sectoriel, en promouvant la mise en place et la reconnaissance de programmes transnationaux, y compris au profit des chercheurs travaillant dans l'enseignement supérieur. Pour atteindre ces objectifs, je travaillerai en étroite collaboration avec la vice-présidente exécutive chargée des personnes, des compétences et de l'état de préparation à l'élaboration d'une approche concertée entre les différents axes de travail relevant du cadre stratégique de l'Union des compétences.

Selon le rapport Draghi, la promotion de l'intelligence artificielle (IA) à tous les niveaux constituera un élément central du programme de l'UE en matière de compétitivité dans les prochaines années, et je m'engage à contribuer largement à ces travaux. En ce qui concerne le nouveau Conseil européen de la recherche sur l'IA, comme indiqué dans ma lettre de mission, je travaillerai en étroite coopération avec la vice-présidente exécutive chargée de la sécurité, de la démocratie et de la souveraineté technologique, ainsi qu'avec d'autres commissaires. Il s'agira d'un élément essentiel de mise en œuvre de notre stratégie visant à orienter l'adoption de l'IA dans la science et à favoriser le développement des compétences, en complémentarité avec le train de mesures sur l'innovation en matière d'IA et avec le Bureau de l'IA. En rassemblant les ressources et en encourageant la collaboration public-privé, le Conseil européen de la recherche sur l'IA créera la masse critique nécessaire pour maintenir notre avance dans le domaine scientifique à l'ère de l'IA. En parallèle, le Conseil européen de la recherche et le Conseil européen de l'innovation continueront de soutenir la recherche exploratoire et les innovations de rupture en matière d'IA et au moyen de l'IA en général, et leur contribution sera pleinement prise en considération dans le développement du Conseil européen de la recherche sur l'IA. Une vaste consultation des parties prenantes servira de base à la création du Conseil européen de la recherche sur l'IA.

*5. Quels sont, selon vous, le principal objectif des programmes-cadres de l'Union pour la recherche et l'innovation, et la valeur ajoutée du financement de l'Union? De quelle manière comptez-vous aborder la question récurrente du besoin de simplification du programme? Comptez-vous appuyer une augmentation substantielle du budget d'Horizon Europe et du programme qui lui succédera? Comment comptez-vous protéger, de façon générale, le budget de l'Union consacré aux politiques en matière de recherche et d'innovation? Prévoyez-vous d'accroître la participation des PME au programme et d'encourager les partenariats public-privé?*

Depuis 40 ans, les programmes-cadres de l'UE pour la recherche et l'innovation, tels qu'inscrits dans les traités, jouent un rôle déterminant dans les progrès réalisés par l'UE en matière de science, de technologie et d'innovation. Le programme-cadre vise à relever les défis mondiaux allant du climat à la santé et à doper la compétitivité de l'UE grâce à une recherche et innovation de pointe.

Pour renforcer la base scientifique et technologique de l'Europe, il faut promouvoir l'excellence scientifique, la collaboration transfrontière, l'innovation et notre écosystème dynamique de chercheurs, d'innovateurs et d'industries. Une approche équilibrée de la coopération internationale est et doit rester un élément essentiel de notre politique, car elle permet de créer des liens entre les écosystèmes de recherche et d'innovation en vue de relever les défis mondiaux, tout en prônant la réciprocité, des conditions de concurrence équitables à l'échelle mondiale, ainsi que l'autonomie stratégique et la sécurité économique de l'Europe.

La valeur ajoutée des financements de l'UE réside dans leur capacité à permettre une coopération à grande échelle et à créer des possibilités auxquels les États membres ne pourraient pas prétendre individuellement. Ils tirent parti de la force collective de nos États membres, en promouvant la collaboration transfrontière et intersectorielle. Les financements de l'UE peuvent contribuer à remédier aux défaillances du marché, en particulier s'agissant des technologies de rupture à haut risque, ils réduisent les doubles emplois et instaurent des normes unifiées. De plus, ils facilitent l'accès aux infrastructures et améliorent la mobilité. Les résultats d'Horizon 2020 démontrent les

bénéfices économiques et sociétaux découlant des financements de l'UE: chaque euro investi devrait générer entre 5 et 11 euros de bénéfices d'ici à 2040.

Il nous reste encore à mettre au point le futur cadre financier pluriannuel et ses instruments. Avec le commissaire au budget, à la lutte antifraude et à l'administration publique, nous devons commencer par réfléchir à «ce que nous voulons financer», puis étudier «comment» nous pourrions atteindre au mieux nos objectifs et obtenir les meilleurs résultats possibles sur le terrain, sur la base des enseignements tirés d'Horizon Europe. Un nouveau programme-cadre renforcé, le 10<sup>e</sup> de son genre, tirera parti des résultats des évaluations récentes, notamment du rapport du groupe de haut niveau («Align, act, accelerate») et des recommandations du rapport Draghi. Si vous m'accordez votre confiance, je m'efforcerai de garantir un accès plus simple et plus rapide aux financements de l'UE pour la recherche, je les rendrai plus efficaces et les alignerai davantage sur les priorités politiques de l'UE, et je réduirai la charge de déclaration pour les promoteurs de projets. En rendant leurs règles plus simples et plus claires, il sera possible de renforcer leur impact et d'attirer davantage de participants de taille et d'horizons plus variés, notamment des PME, des start-up et des entreprises en expansion. Nous devons renforcer l'utilisation des outils numériques, y compris l'IA, afin de mieux informer et soutenir les participants, et accroître le recours à des formes de financement simplifiées telles que les montants forfaitaires et les coûts unitaires de personnel. Je m'efforcerai également de réduire la charge administrative, y compris les obligations de déclaration redondantes.

Comme l'a proposé la présidente élue dans ses orientations politiques, je suis fermement favorable à ce que la recherche, l'innovation, la science et la technologie soient placées au centre de notre économie, et à une augmentation des dépenses de recherche afin de mettre davantage l'accent sur les priorités stratégiques, sur la recherche fondamentale d'avant-garde et l'innovation de rupture, ainsi que sur l'excellence scientifique dans le prochain programme-cadre. Je m'engage à œuvrer en faveur d'une politique de recherche et d'innovation qui dope la compétitivité de l'Europe. Le rapport Draghi a formulé des recommandations très importantes à cet égard et souligne particulièrement l'importance des investissements d'aujourd'hui pour notre compétitivité à moyen et à long terme. Je m'emploierai également à renforcer les systèmes de recherche et d'innovation, ainsi que les financements des start-up et des entreprises en expansion dans tous les États membres et toutes les régions, en coopération avec ces derniers.

La réalisation de notre objectif consistant à investir 3 % du PIB dans la recherche et le développement est une responsabilité que se partagent l'UE et les États membres. Je plaiderai en faveur d'une coordination plus étroite entre les investissements à l'échelle européenne, nationale et régionale afin d'en maximiser l'impact et de faire de l'Union européenne de la recherche et de l'innovation une réalité. Sur la base des enseignements tirés du Conseil européen de l'innovation et d'InvestEU, nous utiliserons le pouvoir de notre budget pour mobiliser des investissements privés et en réduire les risques, à l'appui de nos objectifs communs.

Enfin, si ma désignation est confirmée, je m'emploierai à accroître la participation des PME et à favoriser les partenariats public-privé. Les PME sont des moteurs essentiels de la croissance et de l'innovation. Le nouvel acte législatif européen sur l'innovation favorisera un environnement propice à l'innovation et aux PME, supprimera les obstacles juridiques et harmonisera les conditions réglementaires entre les États membres. Je rationaliserai l'accès des entreprises en phase de démarrage et j'attirerai de nouveaux participants grâce à une simplification et à un soutien sur mesure, en les intégrant dans les réseaux d'entreprises et en améliorant leurs capacités technologiques. Je continuerai d'étudier le potentiel des partenariats européens, y compris des entreprises communes, pour mobiliser des investissements publics et privés. Mon approche reflétera l'évolution des priorités et favorisera les synergies avec d'autres instruments et programmes de financement, tels que les projets importants d'intérêt européen commun et les fonds de cohésion.

Le soutien du Parlement européen est essentiel à toutes ces tâches et je compte travailler en étroite collaboration avec vous.

*6. Quelles mesures concrètes jugez-vous nécessaires pour la stratégie à long terme visant à stimuler l'infrastructure européenne de recherche, y compris les infrastructures de technologie? Comment envisagez-vous le rôle des écosystèmes de recherche et d'innovation? Que comptez-vous faire pour réduire la fracture en matière d'innovation et de recherche dans l'Union? Quelles mesures d'élargissement envisagez-vous à cet égard? Comment comptez-vous répondre aux défis actuels dans les domaines des STIM, notamment la faible participation des femmes? Comment entendez-vous promouvoir la recherche et la liberté académique? Comment contribuerez-vous à l'amélioration du nouveau Bauhaus européen?*

Si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, je présenterai une stratégie européenne pour les infrastructures de recherche afin de faire en sorte que les chercheurs et innovateurs européens aient accès à des

installations et services de renommée mondiale et qu'ils en tirent pleinement parti, en mettant l'accent sur l'industrie, les PME et les start-up.

Des écosystèmes de recherche et d'innovation solides et connectés sont indispensables pour une Europe compétitive, durable et résiliente. Au sein de l'UE, ces écosystèmes reposent sur notre solide base de recherche, ce grâce à quoi nous occupons la deuxième place mondiale en matière de production scientifique. Toutefois, d'autres économies avancées nous ont dépassés dans certains domaines. Cela est dû en partie à la fragmentation de nos écosystèmes de recherche et d'innovation, marquée par de fortes différences de performance entre pays et régions. Si ma désignation est confirmée, je renforcerai l'écosystème européen de l'innovation à l'aide d'outils de financement et de réglementation soutenant les innovateurs de rupture, les start-up et les entreprises en expansion. La stratégie de l'UE en faveur des start-up et des entreprises en expansion et l'acte législatif européen sur l'innovation, s'appuyant sur les actions du nouveau programme européen d'innovation, seront essentiels dans ce contexte.

Si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, il sera indispensable de remédier à la fracture en matière de recherche et d'innovation si nous voulons maximiser le potentiel de l'Europe, quelle que soit son origine. Des actions d'élargissement sont déjà en cours à cet égard, et les taux de réussite pour les bénéficiaires des pays de l'élargissement sont plus élevés dans le cadre d'Horizon Europe que dans le cadre d'Horizon 2020. L'Institut européen d'innovation et de technologie contribue à réduire la fracture en matière d'innovation dans l'UE, notamment par son approche territorialisée en tant que plus grand écosystème d'innovation en Europe, avec une présence sur le terrain dans les États membres de l'UE et au-delà, et à travers son programme régional d'innovation. Je ferai grand cas de la position du Parlement européen sur la lutte contre la fracture en matière de recherche et d'innovation et je consulterai dûment les États membres et les parties intéressées.

De nombreux pays européens connaissent une pénurie importante de diplômés dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM), alors que ces professionnels sont de plus en plus demandés dans tous les secteurs. Cette pénurie menace sérieusement la compétitivité de l'Europe dans des secteurs stratégiques tels que les énergies renouvelables et la fabrication avancée. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je soutiendrai les diplômés dans les domaines des STIM à acquérir une expérience plus pratique dans la recherche, la résolution de problèmes et les applications dans le monde réel. Cela participera à combler le fossé entre les connaissances académiques et les besoins de l'industrie, et facilitera l'entrée des diplômés sur le marché du travail. Je soutiendrai fermement les initiatives destinées à accroître la part de femmes diplômées dans les domaines des STIM dans le cadre de mon plan d'action pour les femmes dans la recherche, l'innovation et les start-up/entreprises en expansion.

Je m'engage sans réserve à continuer de défendre la liberté de la recherche scientifique. Il s'agit d'un élément essentiel à la liberté académique au sens de l'article 13 de la charte des droits fondamentaux. Je soutiens la résolution opportune du Parlement européen de janvier 2024 relative à la protection de la liberté de la recherche scientifique, dans laquelle la Commission est priée de présenter une proposition visant à protéger et à promouvoir la liberté de la recherche scientifique, et je m'engage à y donner suite dans le cadre de la législation sur l'espace européen de la recherche, en m'appuyant, entre autres, sur les travaux du Parlement européen.

Conformément à ma lettre de mission, j'aiderai, si ma désignation est confirmée, la commissaire à l'environnement, à la résilience en matière d'eau et à l'économie circulaire compétitive à poursuivre le développement du nouveau Bauhaus européen. J'apporterai la contribution de la recherche et de l'innovation à son développement et à sa mise en œuvre, de la recherche fondamentale à l'expérimentation et à la démonstration. La R&I peut aider le nouveau Bauhaus européen à revitaliser les quartiers européens grâce à une conception innovante, inclusive et durable.

*7. Comment envisagez-vous une stratégie européenne pour les jeunes pousses et les entreprises en expansion, et quelles mesures proposerez-vous pour stimuler leur développement? Quelles mesures comptez-vous prendre pour intensifier l'innovation dans l'Union? Comment prévoyez-vous de renforcer les liens entre la politique de la recherche, la politique d'innovation, la politique industrielle et la politique de cohésion? Quelles mesures concrètes devraient, selon vous, figurer dans la législation sur les matériaux de pointe?*

Ma vision globale pour la stratégie de l'UE en faveur des start-up et des entreprises en expansion est de promouvoir un environnement propice à l'innovation qui facilite et accélère la croissance et l'expansion des entreprises européennes innovantes au sein du marché unique.

Les principaux problèmes freinant le développement de notre écosystème européen des start-up sont les difficultés d'accès aux capitaux et au marché ainsi que la fragmentation réglementaire, qui crée des obstacles administratifs. En conséquence, les talents et les entreprises les plus prospères décident de quitter l'UE. Nous devons permettre aux start-up et aux entreprises en expansion européennes de se développer, de prospérer en Europe et d'être compétitives à l'échelle mondiale.

L'un des défis les plus importants pour les start-up et les entreprises en expansion en Europe est de réussir à accéder aux capitaux, en particulier pour les projets de rupture et à haut risque. La stratégie comprendrait des mesures visant à élargir l'accès au capital-risque et à améliorer le financement en élargissant le Conseil européen de l'innovation (CEI). Je me mettrai en contact avec le commissaire à la démocratie, à la justice et à l'état de droit, qui est chargé de mettre au point un 28<sup>e</sup> régime aidant les entreprises innovantes à se développer et à bénéficier d'un ensemble de règles plus simples et harmonisées dans l'ensemble de l'Union. Je coopérerai également avec la commissaire aux services financiers et à l'union de l'épargne et des investissements en vue d'améliorer l'accès à diverses sources de financement en créant une union de l'épargne et des investissements qui englobe l'union des marchés des capitaux (UMC) ainsi que l'union bancaire.

Pour aider les start-up à se développer, la stratégie devrait également comprendre des actions destinées à améliorer l'accès aux marchés. La prochaine révision de la directive sur les marchés publics, annoncée dans les orientations politiques, viserait notamment à moderniser et à simplifier nos règles relatives aux marchés publics, en gardant tout particulièrement à l'esprit les start-up et les innovateurs de l'UE.

Des écosystèmes solides sont essentiels pour que les start-up et les entreprises en expansion puissent prospérer. La stratégie soutiendrait les actions encourageant la collaboration entre les universités, les instituts de recherche, l'industrie et les start-up. Ces dernières ont également besoin d'infrastructures technologiques, y compris numériques, pour innover et se développer, point qui devrait donc également être abordé.

Enfin, des mesures concrètes seront proposées pour attirer et retenir les talents, à partir d'initiatives existantes, en recensant et en palliant les éventuels déficits de compétences tout en comblant les écarts entre les hommes et les femmes dans la R&I et dans le système des start-up/entreprises en expansion.

Il est évident que la stratégie devrait reprendre une approche pangouvernementale et une coopération étroite avec les États membres, recensant les leviers dans tous les domaines d'action susceptibles d'améliorer la réussite des start-up et des entreprises en expansion de l'UE. Sous ma direction, si ma désignation est confirmée, les priorités définies dans la stratégie seront abordées et traduites en mesures concrètes, notamment en propositions législatives, par la voie du nouvel acte législatif européen sur l'innovation.

Les travaux relatifs à la stratégie de l'UE en faveur des start-up et des entreprises en expansion devraient commencer par une analyse complète fondée sur le rapport Draghi. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je lancerai un appel à contributions et une consultation ciblée des parties prenantes.

Dans le cadre de ce processus, je suis fermement résolue à dialoguer avec le Parlement européen et à mener de vastes consultations des parties prenantes de notre écosystème de R&I.

Il est indispensable de renforcer les liens entre les politiques de recherche, d'innovation, industrielle et de cohésion pour permettre une approche cohérente qui placera la R&I au cœur de notre économie. Je veillerai à ce que mon portefeuille fonctionne de concert avec la politique industrielle et de cohésion de l'UE et qu'il joue un rôle utile au sein du collège. Conformément à ma lettre de mission, je contribuerai à des initiatives telles que le pacte pour une industrie propre et l'acte législatif visant à accélérer la décarbonation de l'industrie, qui revêtent une dimension essentielle en matière de recherche et d'innovation. En ce qui concerne les synergies entre les programmes de financement de l'UE, je m'attacherai, avec les autres commissaires, à harmoniser les règles, à éviter les doubles emplois et à maximiser l'impact des investissements des États membres dans la recherche et l'innovation. Dans le cadre du budget actuel, je mettrai l'accent sur la nécessité de veiller à ce que les résultats de la recherche financés par nos programmes-cadres soient déployés et renforcés à l'aide du Fonds européen de développement régional, du Fonds pour l'innovation, d'InvestEU et de la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP), qui mobilise des fonds pour le développement et la fabrication de technologies stratégiques dans 11 programmes de l'UE.

Les matériaux avancés sont essentiels pour réussir la transition écologique et numérique. Si ma désignation est confirmée, je ferai mon possible pour instaurer, au moyen de l'acte législatif relatif aux matériaux avancés, un cadre visant à améliorer l'accès aux matériaux avancés et leur production en Europe. Cet acte législatif

coordonnera les efforts en matière de recherche, d'industrie et d'investissement pour répondre à nos besoins technologiques, tout en réduisant les dépendances stratégiques. En travaillant avec le secteur de la recherche et de l'industrie, ainsi qu'avec le reste du collège, je recenserai les lacunes et les besoins prioritaires en matériaux avancés, en particulier pour les technologies propres et l'économie circulaire. L'acte législatif encouragera les investissements privés, les marchés publics et les projets importants d'intérêt européen commun, et développera des infrastructures numériques essentielles.

#### Questions de la commission de la culture et de l'éducation

*8. Quel regard portez-vous sur l'interaction entre l'espace européen de l'éducation, l'espace européen de l'enseignement supérieur et l'espace européen de la recherche? Quelles sont, selon vous, les synergies entre les programmes de financement dans ces différents domaines et le soutien de l'Union à la prochaine génération de chercheurs, compte tenu de la coopération entre les entités des secteurs universitaire, privé et public, ainsi que de l'état d'avancement de l'initiative "alliance «université européenne»"? En lien avec ce qui précède, comment comptez-vous rendre l'espace européen de l'enseignement supérieur plus accessible et plus inclusif pour tous, tout en améliorant la collaboration et les échanges avec les universités à l'échelle mondiale?*

Les établissements d'enseignement supérieur sont des acteurs fondamentaux de la recherche et de l'innovation en Europe et, à ce titre, ils constituent un élément central de l'espace européen de la recherche. Une articulation efficace de l'espace européen de l'éducation, de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de l'espace européen de la recherche représente un tremplin pour l'ambition de l'Europe, qui souhaite jouer un rôle de premier plan dans l'économie mondiale basée sur la connaissance et hautement compétitive. Je suis déterminée à créer de nouvelles synergies entre l'éducation, la recherche et l'innovation, ainsi qu'à contribuer à la mise en œuvre simultanée des politiques de l'espace européen de l'éducation et de l'espace européen de la recherche. Si ma désignation est confirmée, j'œuvrerai à la réalisation de cet objectif en étroite collaboration avec la vice-présidente exécutive chargée des personnes, des compétences et de l'état de préparation.

L'espace européen de l'éducation établit un cadre dans lequel l'éducation de qualité est accessible à tous et qui soutient l'apprentissage tout au long de la vie, la mobilité sans entrave et la coopération transnationale. Il s'appuie sur le processus intergouvernemental de Bologne au sens large, encourageant une plus grande cohérence dans l'enseignement supérieur européen. L'espace européen de la recherche facilite la mise en place d'un environnement sans discontinuité propice à l'excellence en matière de recherche et d'innovation.

L'espace européen de l'éducation et l'espace européen de la recherche promeuvent tous deux une plus grande coopération entre les établissements universitaires et les partenaires non universitaires tels que l'industrie et les pouvoirs publics. Leur objectif commun est de lever les obstacles à la création et à la circulation des connaissances dans l'UE ainsi qu'à la libre circulation des talents, et de faire en sorte que les personnes puissent passer facilement des systèmes d'éducation et de recherche au secteur non universitaire et inversement. Si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, je contribuerai, avec la vice-présidente exécutive chargée des personnes, des compétences et de l'état de préparation, à la création d'un véritable espace européen permettant la libre circulation des connaissances, des compétences et des talents à des fins d'études ou de travail dans un autre État membre. Je continuerai également de m'efforcer à créer des liens entre le monde universitaire, les entreprises et les pouvoirs publics en me concentrant sur la création d'environnements interconnectés propices à l'innovation, au progrès et aux possibilités pour tous.

Les établissements d'enseignement supérieur occupent une position unique à la croisée de l'éducation, de la recherche et de l'innovation. Il est essentiel que les universités dans toute l'Europe coopèrent plus étroitement entre elles et avec les secteurs privé et public. La coopération transnationale est nécessaire pour que la génération actuelle et future de chercheurs puisse acquérir les compétences et les aptitudes dont les sociétés européennes ont besoin pour prospérer dans un monde de plus en plus interconnecté, par exemple au moyen de diplômes européens communs dans des secteurs spécialisés. Le diplôme européen facilitera la mise en commun des ressources et de l'expertise, offrant aux apprenants un accès à des compétences et à des connaissances de pointe qui sont essentielles dans des secteurs émergents tels que les technologies écologiques et les industries numériques. La plupart des universités d'Europe cherchent à mettre en commun leur expertise et à combiner des atouts complémentaires dont ne disposent pas les différents établissements séparément, afin de permettre aux diplômés et aux apprenants tout au long de la vie d'acquérir ces compétences stratégiques et tournées vers l'avenir. C'est l'une des raisons pour lesquelles 64 alliances «universités européennes» ont vu le jour, en synergie avec les actions Marie Skłodowska-Curie et l'Institut européen d'innovation et de technologie.

Les initiatives de l'Institut européen d'innovation et de technologie telles que l'initiative pour les talents deep tech ou les académies des compétences apportent des compétences sectorielles indispensables aux secteurs industriels critiques (académie européenne des batteries, académie solaire européenne, académie des matières premières, académie des matériaux avancés et académie éolienne).

Les actions Marie Skłodowska-Curie illustrent la manière dont les synergies entre l'enseignement supérieur et la recherche soutiennent la formation, les compétences, l'évolution des carrières, ainsi que la mobilité des chercheurs, donnant ainsi lieu à une recherche et une innovation d'excellence et à fort impact. Ces actions fonctionnent de pair avec Erasmus+ afin d'apporter un soutien essentiel à la prochaine génération de chercheurs, en promouvant la coopération intersectorielle entre les acteurs universitaires et non universitaires. Promouvoir la participation des femmes scientifiques à ces actions constituerait un point important de mon plan visant à soutenir les femmes dans la recherche, l'innovation et les start-up/entreprises en expansion.

L'inclusion et l'accessibilité restent une priorité absolue pour nos secteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur. Je souhaite continuer à soutenir ces objectifs, notamment en appuyant les travaux visant à renforcer les alliances «universités européennes», qui associent des universités venant de toute l'Europe, y compris des régions rurales et ultrapériphériques. Les alliances «universités européennes» sont également associées à plus de 30 universités ukrainiennes. Si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, je m'emploierai à renforcer la collaboration avec les universités du monde entier en promouvant des activités conjointes d'éducation et de recherche. C'est en nouant des partenariats mondiaux solides que l'Europe pourra renforcer son influence mondiale ainsi qu'attirer et retenir les meilleurs talents. Il s'agit d'un élément indispensable pour une Europe plus prospère.